

Méthodologie de reporting

Les données de ce rapport sont issues de systèmes déployés au sein du Groupe depuis plusieurs années. Ceux-ci font l'objet d'une amélioration permanente.

Standards de reporting du Groupe

En 2009, il n'y a pas eu de changement particulier en ce qui concerne les standards de reporting environnemental (Reporting environnement V3.5.3 et Standard de réhabilitation de carrière v1.13), définis en 2004, et révisés en 2007 et 2008 afin de garantir leur homogénéité avec les Ambitions Développement durable 2012. La définition des sites et carrières actifs a été clarifiée. Le standard de réhabilitation de carrière a été modifié l'année dernière afin de prendre en compte pour la première fois la conformité aux réglementations locales le cas échéant. Quand la réhabilitation n'est pas formellement réglementée, un plan valide de réhabilitation doit respecter les quatre critères inchangés du Groupe. Dans l'Activité Ciment, les indicateurs environnementaux sont définis par le Business Reference System. Ce référentiel est commun à tous les sites et les données opérationnelles sont collectées via le système de reporting technique. Dans l'Activité Granulats & Béton, les données environnementales sont collectées au niveau des unités opérationnelles via un fichier Excel® dédié sur la base des définitions V3.5.3 de reporting environnemental du Groupe et Réhabilitation de carrière v1.13. Le champ des données collectées et la définition des indicateurs sont adaptés aux spécificités de chaque activité (granulats, béton prêt à l'emploi, asphalte)... Les données du Plâtre sont collectées via le système de gestion Gold. Ces cinq dernières années, nous avons élaboré des standards de reporting social. Les données concernant les femmes à des postes cadres sont collectées par le biais d'un questionnaire annuel envoyé aux DRH des unités. En 2008, le Groupe a commencé à déployer un nouvel outil de reporting dédié aux données sur le développement durable. En 2007, nous avons procédé à une révision de nos standards afin de prendre en compte les nouvelles consignes de la Global Reporting Initiative G3. Nos systèmes de gestion des questions de santé et de sécurité ont également été élaborés en tenant compte des consignes en matière de gestion des questions de santé et de sécurité sur le lieu de travail.

Périmètre de reporting

Le reporting environnemental couvre l'ensemble des unités opérationnelles et des sites de production industrielle dont le Groupe possède le contrôle dans le monde. Toutes les données sont rapportées à 100 %, dès lors que l'entreprise est consolidée. Ce reporting respecte les protocoles suivants : les émissions de CO₂ concernent les émissions directement générées par l'Activité Ciment. Conformément aux consignes du CSI, pour cet indicateur en particulier, le périmètre de 1990 est reconstruit chaque année afin de calculer le différentiel entre 1990 et l'année du rapport. En cas d'acquisition d'une nouvelle cimenterie qui fournit des données pour la première fois, nous devons en effet ajouter au chiffre Groupe de référence de 1990 un chiffre représentant les émissions de CO₂ de cette cimenterie en 1990, afin de pouvoir calculer la véritable amélioration des émissions par rapport au niveau de 1990. Les cimenteries vendues sont retirées du référentiel de 1990. La fermeture de fours ne change en revanche rien au calcul du référentiel. En ce qui concerne les émissions de poussières, de SO₂ et de NO_x, nous ne disposons pas toujours de données exactes. Dans ce cas, nous utilisons les chiffres standard correspondant au fonctionnement du four. Lorsque des données précises et fiables sont disponibles, celles-ci sont substituées aux estimations. En 2009, ces évaluations représentent 4 % de la production de clinker pour les émissions de poussières, 9 % pour le SO₂, et 14,1 % pour les NO_x. Le chiffre de 2005 est recalculé chaque année. Le périmètre de 2005 est ainsi mis à jour sur la base du périmètre de l'année du rapport et selon la même approche que pour les émissions de CO₂. Les sites récemment consolidés qui existaient en 2005 sont inclus dans le périmètre de 2005, les nouvelles cimenteries construites après 2005 sont consolidées à partir de leur date d'inauguration, et les cimenteries ou chaînes de productions cédées à des tiers sont exclues du chiffre de base de 2005. Les données saisies pour le chiffre de base de 2005 correspondent aux mesures d'émissions, lorsqu'elles sont fiables et disponibles, ou bien reposent sur une estimation fondée sur les mêmes facteurs d'émissions que pour l'année du rapport. Pour le SO₂, les émissions sont plus liées à l'exploitation des carrières. Lorsque les analyses postérieures à 2005 montrent que le niveau d'émission est sensiblement moins élevé que le facteur standard d'émission, les émissions 2005 sont réajustées. Lafarge continue de racheter des sites existants détenus par d'autres

opérateurs ou d'y acquérir une participation. Ces nouveaux sites ne sont jamais tout à fait conformes aux standards Lafarge. En règle générale, nous nous fixons un maximum de trois ans à compter de la date d'acquisition pour répondre à nos critères. Les indicateurs sont publiés dès la mise en oeuvre des critères et dans tous les cas la quatrième année. Pendant cette période, nous mettons en oeuvre les systèmes de gestion et de collecte des données appropriés, afin de garantir que nous disposons de données fiables pour notre reporting. Les sites acquis dans les trois dernières années ne sont pas pris en compte et représentent 4,6 % des sites à auditer et 5,5 % de nos carrières. Cette année, les émissions de NOx, SO₂ et poussières des sites Orascom ont déjà été consolidées, à l'exception des activités Orascom en RPD Corée et Espagne. Les taux et nombre d'accidents du Groupe incluent les sites Orascom. Orascom n'est toutefois pas intégrée au périmètre de reporting du LTIFR, et doit l'être en 2010. Il en va de même pour la politique en matière de concurrence. Pour l'Activité Granulats et Béton, le reporting environnemental recouvre les trois activités béton prêt à l'emploi, asphalte et granulats. Les nouvelles unités opérationnelles sont incluses progressivement dans le périmètre, et une fois intégrées, le périmètre du reporting couvre tous les paramètres. En 2009, les données collectées couvraient 93 % du chiffre d'affaires de l'Activité. Pour l'Activité Plâtre, chaque site est intégré au périmètre de reporting l'année suivant son lancement ou son acquisition. Notre reporting social se fonde sur les déclarations volontaires des directions des ressources humaines des unités opérationnelles du Groupe. Pour le rapport 2009, 109 unités opérationnelles ont participé, couvrant ainsi 92,5 % des effectifs consolidés du Groupe. En ce qui concerne la formation aux relations avec les parties prenantes locales, la population cible correspond aux « directeurs d'usine » pour les Activités Ciment et Plâtre et aux « directeurs de zone/région » pour l'Activité Granulats & Béton.

Consolidation et contrôle

Les données environnementales sont consolidées et contrôlées au sein de chaque activité, puis consolidées au niveau du Groupe. Les indicateurs CO₂ de l'Activité Ciment sont vérifiés de manière indépendante depuis 2001. En ce qui concerne le reporting des émissions de CO₂, comme convenu avec WWF, la biomasse compte pour zéro partout dans le monde. Les données sociales sont consolidées et contrôlées par la Direction des Politiques sociales du Groupe. Ernst & Young assure une vérification indépendante des progrès rapportés en matière de CO₂, de poussières, de SO₂ et de NOx, du nombre de fours analysés pour les polluants persistants, d'audits environnementaux, d'indicateurs de réhabilitation des carrières, de proportion de femmes cadres supérieurs, de conditions de sécurité, de politique en matière de concurrence et de la formation aux relations avec les parties prenantes.

Limites méthodologiques

Les indicateurs environnementaux et sociaux peuvent présenter des limites méthodologiques du fait :

- de la disponibilité limitée des données nécessaires aux calculs ;
- de la nature qualitative de certaines données, qui peuvent être sujettes à interprétation ;
- des méthodes concrètes de collecte et d'enregistrement des données.

C'est pourquoi nous avons précisé, pour certains indicateurs, les définitions et méthodologies utilisées et, le cas échéant, les limites et les marges d'incertitudes associées.

Nature et portée des vérifications pour la politique concurrence

L'indicateur destiné à exprimer le pourcentage de mise en oeuvre dans le monde de notre politique en matière de concurrence est fondé sur le nombre de pays où Lafarge opère soumis à vérification à ce jour, et non pas nécessairement sur le nombre spécifique d'unités opérationnelles existant dans ces mêmes pays. Étant donné le caractère national des réglementations en matière de concurrence et de gestion des risques, l'équipe concurrence du Groupe a décidé d'aller au-delà de la structure interne de nos Activités en analysant la situation de nos unités pays par pays. Chaque fois qu'un pays est inclus dans le plan d'action pour une vérification en matière de concurrence, toutes les activités de ce pays sont testées même si une ou plusieurs ne représentent pas des unités opérationnelles significatives : le réseau concurrence au sein de Lafarge est constitué de correspondants concurrence (en général l'avocat-conseil de la plus grande unité opérationnelle du pays), qui sont responsables d'un point de vue juridique de toutes les activités existant dans leur pays respectifs, sur une base de services partagés. Lorsque nous intégrons un pays donné dans les statistiques (et, par conséquent, toutes les unités opérationnelles opérant dans ce même pays), cela implique que la mise en oeuvre de notre politique en matière de concurrence est en quelque sorte éprouvée dans ce pays. Le « contrôle concurrence » effectué dans chaque pays n'est pas

toujours le même et sa détermination dépend principalement de la précédente évaluation de la situation en matière de concurrence dans ce pays donné. Cette évaluation est effectuée par l'équipe concurrence du Groupe en collaboration avec les correspondants concurrence pertinents. Ainsi, la vérification en matière de concurrence inclut une vaste gamme d'activités, qui vont d'un simple questionnaire d'évaluation des risques complété par le correspondant concurrence dans les pays où le risque est le plus faible, à une simulation de contrôle externe effectuée dans les pays où le risque est le plus élevé avec implication directe des membres de l'équipe concurrence du Groupe.

Notes méthodologiques

Les indicateurs environnementaux couvrent 100 % du périmètre du Groupe. Des extrapolations ont été réalisées lorsque les données d'une activité ne couvraient pas l'intégralité de ce périmètre. Pour l'Activité Granulats et Béton, les indicateurs de performance environnementale ne se fondent pas uniquement sur les sites de production, d'autres sites industriels comme les terminus de chemins de fer, les poulies, les garages, les magasins d'entretien, les entrepôts, les pieux de stockage, les laboratoires voient leur impact environnemental contrôlé et par conséquent ajouté au périmètre de reporting.

En 2009, tous les indicateurs sociaux se fondent sur une enquête réalisée couvrant 109 unités opérationnelles, soit 92,5 % de l'effectif global.

Les méthodologies d'audit environnemental (page 39) sont définies par l'Activité pour le Ciment et le Plâtre, et par les unités opérationnelles pour l'Activité Granulats & Béton.

Les émissions de SO₂, NO_x et de poussières (page 44) sont calculées conformément aux consignes du CSI du WBCSD (voir [www.wbcsd.org/chapitre Projet sectoriel/ciment/lignes directrices relatives à l'audit et au rapport sur les émissions dans l'industrie du ciment, mars 2005](http://www.wbcsd.org/chapitre/Projet_sectoriel/ciment/lignes_directrices_relatives_a_laudit_et_au_rapport_sur_les_emi_sions_dans_lindustrie_du_ciment_mars_2005)). Les poussières sont mesurées à la cheminée principale et sur la base des concentrations mesurées. Quand les mesures ne sont pas disponibles, les valeurs par défaut sont utilisées. Celles-ci sont déterminées selon le processus du four et n'ont pas changé depuis 2005. La même méthodologie s'applique pour le SO₂ et les NO_x.

Un plan de réhabilitation (page 45) est réputé accepté quand il répond soit aux obligations de permis de réhabilitation, soit aux standards internes quand il n'existe pas de réglementation locale :

- 1- Une représentation du site après la phase finale de réhabilitation;
- 2- Une description détaillée de chaque zone du site réhabilité reflétant son utilisation spécifique;
- 3- Une liste des travaux nécessaires à la réhabilitation;
- 4- Un agenda complet détaillant les phases du processus de réhabilitation.

Un salarié Lafarge (pages 41, 46, 47) est tout individu qui est employé directement (permanent ou en contrat à terme fixe) par Lafarge à temps plein ou partiel ou est placé sous l'administration de Lafarge, qu'il soit rémunéré ou non par le système de paie de Lafarge.

Le taux d'accidents du travail avec arrêt (page 41) concerne les accidents du travail source d'une absence d'un ou plusieurs jours de travail prévus (ou de tranches de travail prévues), à compter du jour suivant l'accident jusqu'au jour de reprise du travail.

Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (page 41) : nombre d'accidents, y compris accidents mortels, entraînant un arrêt de travail, par million d'heures travaillées.

Taux de gravité des accidents du travail : nombre de jours perdus suite à un accident du travail avec arrêt par millier d'heures travaillées.

Taux de mortalité au travail (page 41) : nombre total d'accidents mortels pour 10 000 collaborateurs.

Les cadres supérieurs (page 46) sont classés aux postes Lafarge Hay 18 à 22 : afin d'obtenir une classification uniforme des types de postes de cadres, Lafarge a décidé d'adopter une approche unique à tous les pays dans lesquels le Groupe est implanté (méthode Hay). Des comités d'évaluation se rencontrent régulièrement, en présence de représentants Hay locaux, afin de garantir une

cohérence et de minimiser l'impact de l'interprétation du contenu du poste (degré de hiérarchie, complexité, etc.).

L'indicateur sur la formation aux relations avec les parties prenantes locales (page 45) porte sur la formation des directeurs d'usine (Ciment et Plâtre) et des directeurs de zone/région (Granulats & Béton) à la méthodologie du Groupe. Pour l'Activité Ciment, cet indicateur prend en compte la formation « Cement masters » (formation pour les nouveaux directeurs d'usine qui comprend, en partie, les relations avec les parties prenantes), ainsi que les ateliers sur les parties prenantes (formations spécifiques sur les parties prenantes). Pour les Activités Granulats & Béton et Plâtre, toutes formations traitant de la politique du Groupe sur les parties prenantes sont prises en compte.